

# Gandrange : défendre le contre-projet

Le comité d'entreprise de Gandrange a pris acte du contre-projet présenté par le cabinet Syndex. Les syndicats s'engagent à le promouvoir. Ils veulent le confronter à la direction des aciers longs du groupe. Lakshmi Mittal donnera sa réponse le 28 mars.

Ce fut très studieux », lâche Pierre Sutter de la CFE/CGC en sortant du CE, hier, sur les coups de 17 h. Les représentants du personnel et la direction d'ArcelorMittal de Gandrange ont longuement planché, hier à Volkrange, sur le projet alternatif présenté par le cabinet Syndex au comité d'entreprise et dont nous avons déjà révélé les principales conclusions (lire R.L. du 14 mars). On s'attendait à une confrontation de contre-projets, celui de Syndex contre la solution avancée par la CGT avec l'option du repreneur. Il n'en fut rien. La CGT s'est contentée de dénoncer les conditions d'information des syndicats sur ce rapport et « l'incertitude sur la qualité des données fournies par la direction à l'expert ».

## Table ronde ce lundi

À la sortie, Serge Jurczak, délégué de la CGT, se disait même prêt « à se rapprocher des deux autres syndicats pour défendre ce contre-projet mais en conservant quand même

l'option du repreneur si Mittal venait à le refuser ». L'expert a pu démonter le projet de restructuration d'ArcelorMittal à Gandrange. « Le LCB tout seul n'aurait aucun avenir et serait condamné avant 2012, ont détaillé pendant deux heures les experts de Syndex », remarque Marcel Thill, secrétaire CFDT du CE. Avant d'en venir à la solution alternative qui repose sur des investissements dans l'outil (30 à 40 M€) dans la formation du personnel (3,5 M€). Désormais tout est affaire de lobbying et de calendrier.

## Réponse de Mittal le 28 mars

Lundi 17 h, en salle des fêtes de Gandrange, CFDT et CFE/CGC présenteront le contre-projet en assemblée générale à laquelle seront conviés les politiques. « Nous voulons confronter notre contre-projet à la direction des aciers longs du groupe. Nous voulons organiser des tables rondes avec les pouvoirs publics, la direction », insiste Marcel Thill. Tout faire pour



17 h, hier à Volkrange : les représentants du personnel et la direction ont planché plus de cinq heures au CE.

convaincre Lakshmi Mittal qui a prévu d'adresser sa réponse aux représentants du personnel le 28 mars. Le cabinet Syndex va poursuivre ses investigations car il doit rendre une

copie le 1er avril devant le comité européen d'ArcelorMittal. Enfin, il se dit qu'une nouvelle visite présidentielle à Gandrange n'est pas à exclure autour du 3 avril. On imagine

mal Nicolas Sarkozy revenir à Gandrange les mains vides. Le compte à rebours pour sauver l'usine est lancé.

B. K.

## de passage en moselle

# Bernard Thibault : « Plus de bras pour la CGT »

À Gandrange, puis à Metz, le secrétaire général de la CGT a lancé hier à ses troupes un appel à la mobilisation. Sauvegarde des emplois industriels, UIMM, retraites...



Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, est venu rencontrer les salariés de l'usine Arcelor Mittal de Gandrange.

La consultation prud'homale est pour la fin de l'année. Mais Bernard Thibault bat déjà le rappel. « Selon que la CGT progresse ou non, cela aura des répercussions sur la suite des événements », professe non sans bon sens le leader syndical. Un leitmotiv décliné hier entre les murs de l'amphi Demange sur l'île du Saulcy, puis repris en début d'après-midi lors de l'inauguration des locaux de l'Union départementale, rue de Méric. Après un détour obligé sur le site Arcelor à Gandrange (lire ci-contre). Côté inspiration, l'intéressé n'a guère d'effort à fournir. L'actualité lui impose ses thèmes de campagne. Ses antennes font le reste. En matière de retraites, par exemple : « Après le décret Balladur de 1993 et la loi Fillon de 2003, on me dit que le Parlement serait susceptible de procéder à quelques réformes en juillet 2008. Hors de question d'attendre la fin juin pour mobiliser », plaide, remonté, l'orateur. Lequel confirme le mot d'ordre d'une première mobilisation, le samedi 29 mars. Sur le fond, le discours ne varie pas d'un iota. Outre la préservation du niveau des pensions,

Thibault reste ferme sur l'âge légal du départ à 60 ans et s'oppose à tout allongement de la durée des cotisations.

## « Faire avancer le schmilblick »

Concernant le feuilleton de l'UIMM, il réclame « toute la transparence » et suspecte le gouvernement de se faire l'allié objectif du patronat : « Bizarrement, j'ai l'impression que du côté des pouvoirs publics, on ne veut alimenter la chronique uniquement à travers l'écume des choses » ironise-t-il, tout en s'indignant « du scandale de cette caisse noire de l'UIMM qui n'avait d'autre objectif que de combattre le fait syndical ». Au passage, le syndicaliste « s'étonne que l'on puisse s'étonner » de telles pratiques. Il évoque l'ouvrage *Les truands du patronat* de Marcel Caille, un ancien secrétaire de la CGT. Publié en 1977, le livre y décrivait déjà des mécanismes de transferts occultes semblables à ceux mis au jour dans l'affaire Gautier-Sauvagnac.

Mais au-delà du credo fédérateur, Bernard Thibault adresse à sa base un avertissement à usage interne. Il reste partisan d'une réforme structurelle de la

CGT. « Face à un gouvernement qui légifère en un mois de temps nous devons évoluer. Il y a des modifications à opérer dans notre organisation pour gagner en souplesse et en réactivité », intime-t-il aux Lorrains. « Pour faire avancer le schmilblick », selon l'expression reprise à un intervenant de la matinée, le patron de la CGT invite ses troupes à « élargir le nombre des adhérents ». « Je souhaite que l'on consacre plus de temps au développement de l'organisation : il nous faut plus de bras » indique-t-il, sans pour autant répondre aux pressantes interrogations sur le besoin de financement de certaines unions locales.

Enfin, il campe sur sa revendication d'une réforme du code du travail. « Un salarié sur deux travaille dans les petites boîtes et ne bénéficie pas de représentations syndicales. Les élections professionnelles doivent être ouvertes à tous. Et il faut appliquer le principe de la majorité, afin que l'on tienne compte du poids de chacun », notamment lors de la signature d'accords. Tout le monde ne l'entendra pas de cette oreille. Y compris – et surtout – au sein de la concurrence.

Xavier BROUET.